

## **CAR 19 12 2024**

Présents : CAMILLE DUMAS, PIERRE YVES BRILLET, EMMANUEL BUI QUOC, FLORIAN TAYSSE

En ligne : NATHALIE GANNE, DIANE BOUVRY, HUBERT DUCOU LE POINTE, ANNE SOPHIE LOT

### **ACTIVITÉ - RECETTES / présentation de M Camille DUMAS**

#### **1 CAPACITAIRE**

À fin octobre 2024, les effectifs PNM poursuivent leur augmentation, remplissant les objectifs prévus, pour IDE et SF, mais avec toujours difficultés par exemple pour PPH et les IBODE (effectifs restant stables) et surtout sur les MERM (qui continuent de baisser).

Ceci se traduit par une augmentation des coûts en masse salariale d'environ 20 millions d'euros, parallèlement à l'activité, mais avec des dépenses qui augmentent plus que les recettes.

L'intérim reste élevé, avec une proportion de 60% d'IDE, en baisse, au profit des IBODE, MERM et PPH dont le recours progresse.

Concernant le PM, les effectifs demeurent en forte augmentation : 9685 ETR à fin novembre 2024 (+243 vs fin novembre 2023).

#### **2 RECETTES**

Les recettes poursuivent une pente satisfaisante, mais sur les mois d'octobre et décembre, il y a un écart à la cible de progression qui se creuse sur volume d'activité des séjours et se traduit par une moindre valorisation que prévue, ce qui est un sujet d'inquiétude, compte tenu du fait qu'il s'agit des mois sur lesquels étaient attendues de nouvelles réouvertures capacitaires.

En HC = +2,9% d'activité à fin novembre 2024, mais en retrait de la cible.

En HP = +2,0% d'activité à fin novembre 2024, mais en retrait de la cible.

La dynamique est variable selon les GHU.

Cela a pour conséquences en recettes -16,9 M par rapport à l'EPRD à M10 (-0,6%) et donc fragilise la prévision d'atterrissage 2024 présentée à la CME du 3/12.

À l'inverse, l'activité externe est positive avec +3,8 M en recettes / cible de l'EPRD à M10 (+1%).

### **BUDGETS FORMATION / Présentation de M Florian TAYSSE**

Les dépenses de formation de l'APHP s'inscrivent dans le cadre réglementaire de l'obligation de DPC (développement professionnel continu) des professionnels de santé / 27 professions à l'Ordre = environ 2 M de professionnels (public + privé).

Il existe une AGENCE DU DPC <https://www.agencedpc.fr/>

À partir de 2023 se met en place la CERTIFICATION PÉRIODIQUE qui devrait remplacer à terme le DPC.

Pour l'APHP, les dépenses totales de formation en 2024 sont de 140 M€.

Ce chiffre contraste avec les dépenses pour le PM estimées à 2,45 M€ (chiffre présenté en BCME), dont 1,4 M pour les abonnements revues.

Cet ajout permet de se rapprocher partiellement de « l'obligation » de dépenser 0,5% de la masse salariale PM pour le formation continue (0,5% pour les CHU, 0,75% pour les établissements publics de santé).

[https://www.anfh.fr/praticiens/le-financement-des-  
formations#:~:text=La%20r%C3%A9glementation%20pr%C3%A9cise%20que%20les,m%C3%A9dicale%20au%20financement%20du%20DPC](https://www.anfh.fr/praticiens/le-financement-des-<br/>formations#:~:text=La%20r%C3%A9glementation%20pr%C3%A9cise%20que%20les,m%C3%A9dicale%20au%20financement%20du%20DPC)

Pour rappel l'ETPR PM senior est de 9685 à fin novembre 2024 ; si on dépense 2,5 M et que cela représente bien 0,5% de la masse salariale, cela représenterait une masse salariale de 500 M€, soit pour 10000 ETPR senior (sans compter les internes/juniors) une masse salariale par PM de 50000€ ; on doit être donc un peu en dessous du 0,5/0,75%

Les dépenses globales de 140 M€ à l'APHP de « formation continue » concernent PM et PNM, mais surtout le PNM, via la promotion professionnelle (80 M€ sur les 140 M€ = surtout PNM, par exemple formation AS vers IDE).

Cette somme considérable est en partie expliquée parce que quand un agent PNM est en formation, son salaire est payé et cela est pris sur cette somme.

Pour PM, s'il est en formation/congrès, c'est compté dans le temps de travail / prévu dans planning.

Pour PNM en formation, ce sont des jours qui sont enlevés / et peuvent requérir remplacement – intérim, d'où un coût important.

Il s'agit donc d'une manière différente de comptabiliser les masses budgétaires. L'enveloppe de 850k€ dédiée aux médecins concernent uniquement les formations réalisées en externe, sans comptabiliser le coût de leur rémunération. Pour les PNM, il s'agit essentiellement de formations réalisées en interne, via les écoles et instituts (promotion professionnelle) ou le CFDC/les GHU pour la formation continue. Les enveloppes sanctuarisées pour des formations externes pour les PNM sont équivalentes à celles des PM. Ex. : budget du GHU Nord, 900k€ pour 15 000 PNM.

Par ailleurs, toutes les formations financées ou hébergées par le CFDC ne sont pas comptabilisées dans l'enveloppe des 850k : ÉMAMH, formations binôme chef de service / cadre, formations chef de service, etc.

L'enjeu des 10 orientations pour le développement des compétences (nouvelle stratégie pluriannuelle) est précisément d'adopter une logique PNM/PM, sur de nombreuses thématiques : management, transition écologique, transition numérique, travailler ensemble, etc.

Pour revenir au DPC, de récents rapports de l'IGAS et de la Cour des comptes dénoncent son organisation et sa non généralisation aux 2 M de professionnels en théorie ; le DPC n'a jamais vraiment décollé ; il n'est pas contrôlé efficacement ; c'est pourquoi il devrait être remplacé par la certification périodique ; c'est un sujet financier et un sujet réglementaire.

La certification périodique pourrait fonctionner avec l'Agence numérique en santé, avec des comptes individuels, sous supervision du ministère de la Santé

Pour l'APHP, le sujet est de respecter l'« obligation DPC » pour ses professionnels PM PNM, voire « gagner de l'argent » en proposant des formations, car il y a beaucoup d'argent de la formation, géré par l'agence DPC, ce qui pourrait changer à terme.

Pour le PM, les AIDES INDIVIDUELLES À LA FORMATION représentent 850000 € par an : 500000€ sont dédiés à la formation congrès/déplacements, pour les praticiens avec plus de 50% de temps de travail.

Mais si on rappelle le chiffre de près de 10000 ETPR médecin senior, cela représente 50€ par an par ETPR senior médecin ; c'est très peu...

Les aides à la formation sont un outil d'attractivité, de développement, mais il faut probablement l'améliorer, avec un interlocuteur identifié, et une facilité d'organisation, qui se met en place.

Pour les HU, la question de la part des universités se pose = un HU se forme via l'hôpital ou l'université ?  
Pour un H, il n'y a que l'hôpital.

Une nouvelle plateforme de demandes d'aide se met en place en 2025, via « TimeTonic ». Elle permettra une plus grande lisibilité des demandes et de leur suivi.

Des structures avec jury de décision, deux fois par an, se mettent en place pour les demandes d'aide à la mobilité internationale et pour les formations diplômantes (DU, master)

Il y a incertitude sur la certification périodique, liée à l'absence de textes réglementaires d'application (financement, rôle de l'employeur, référentiels de formation) :

- Quel rôle pour l'employeur ?
- Quel rôle individuel par démarche propre ?